



## Division des Examens et Concours

DIEC/15-664-1584 du 23/03/2015

### **PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU SECOND DEGRÉ ET D'ÉDUCATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC - STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS EXCEPTIONNEL (ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ EN 2013, ÉPREUVES D'ADMISSION EN 2014) - ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. GUYON Tel 04 42 91 72 07 - Mme TAVERNIER Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

## **ERRATUM**

### **PROCEDURE D'INSPECTION**

#### **Au lieu de :**

La procédure sera la suivante :

#### **Lire :**

La procédure concernera uniquement les stagiaires pour lesquels l'avis pourrait ne pas être favorable, ainsi que les stagiaires en renouvellement de stage

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*